

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 405

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 38**ÉTAT G****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

I. – Rédiger ainsi les alinéas 368 et 369 :

« Nombre d'auditions au Parlement

« Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 371 et 373.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'état G dans sa version issue de l'Assemblée nationale.

Les indicateurs de performances du PLF 2024, dans sa version déposée, tiennent compte de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics et du projet stratégique « Juridictions financières 2025 ».